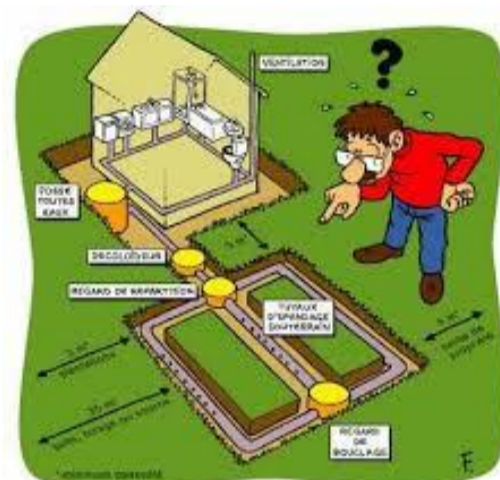


# AIDE A LA RÉHABILITATION DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La subvention s'élève à 30 % du coût des travaux + étude, plafonné à 8 500 € TTC, soit 2550 € maximum de subvention



## ➤ Quelques conditions requises :

### ✓ Tout d'abord :

- Avoir fait réaliser le contrôle obligatoire du SPANC
- Avoir une installation contrôlée « non-conforme, avec travaux obligatoires sous 4 ans » en raison d'un danger pour la santé ou risque sanitaire ou environnemental avéré
- Avoir une installation construite avant le 09/10/2009
- Avoir acheté son logement avant le 01/01/2011

### ✓ Et ensuite :

- Avoir signé la convention de mandat avec LBN
- Faire réaliser une étude de définition de filière conformément au cahier des charges de l'Agence de l'Eau
- Faire au moins 2 devis
- Faire réaliser les travaux dans les 12 mois, par une entreprise expérimentée
- Respecter les contrôles du SPANC (conception et bonne exécution)

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VOUS ACCOMPAGNE A TOUTES LES ÉTAPES**

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter au 02 43 92 31 58 ou par mail :

[mickael.launay@cc-lbn.fr](mailto:mickael.launay@cc-lbn.fr)

